

RAPPELS IMPORTANTS

- Vous devez placer votre bac le long de la rue à temps pour le jour de cueillette. Le bac doit être déneigé, déglacé et détaché;
- Les sacs doivent être à l'intérieur des bacs;
- Votre sac de recyclage doit être bien fermé et être transparent ou bleu. <u>Les sacs à ordures (noirs, oranges ou</u> <u>verts foncés) ne sont pas acceptés pour le recyclage.</u>;
- Les carcasses animales sont interdites dans les bacs ;
- Les électroménagers et autres rebuts métalliques doivent être entreposés à votre domicile pour la période hivernale et en aucun cas être disposés dans la tranchée;
- Les cendres volatiles ne sont pas acceptées, elles doivent être dans un contenant hermétique;

Si l'une de ces conditions n'est pas respectée, le contenu de votre bac ne sera pas recueilli.

Pcrt-Menier_ce 15 mars 2016

10/11 Que Colas)

Véronique Rodge s Directrice générale

municipalite@ile-anticosti.com